

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAS Parc éolien de Saint Ygeaux  
Commune de **Saint-Igeaux**

Par arrêté préfectoral du 28/07/2020, une enquête publique de 32 jours est ouverte du 24/08/20 à 13h30, heure d'ouverture de l'enquête, au 24/09/20 à 16h30, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Igeaux sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Parc éolien de Saint-Ygeaux siège social 188, rue Maurice Béjart - CS 57392 34184 Montpellier, pour le projet de parc éolien constitué de six aérogénérateurs (ayant une hauteur de mât + nacelle de 84 m maximum) et d'un poste de livraison à Saint-Igeaux.

La mission régionale d'autorité environnementale a adressé une information d'absence d'observation sur le projet.

Le dossier est consultable à partir du site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2040>. Il est accessible gratuitement sur un poste informatique situé à la mairie de Saint-Igeaux.

Il est également consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Saint-Igeaux aux jours et heures habituels d'ouverture suivants, **susceptibles d'évoluer en raison de la crise sanitaire** :

lundi	13h00 à 16h30
mardi	13h00 à 16h30
mercredi	13h00 à 16h30
jeudi	13h00 à 16h30
vendredi	13h00 à 16h30
samedi	fermée (sauf permanence du commissaire-enquêteur le 12/09/2020 de 9h30 à 12h30)

**L'accueil du public se fait dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).**

Le public peut formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition à la mairie de Saint-Igeaux
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Igeaux, le bourg 22570 Saint-Igeaux

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public à la mairie de Saint-Igeaux.

- par voie électronique à l'adresse suivante :

[enquete-publique-2040@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2040@registre-dematerialise.fr) du 24 août 2020 13h30, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au 24 septembre 2020 à 16h30, heure de clôture de l'enquête.

Les contributions reçues par courrier électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2040>.

Mme Maryvonne MARTIN, juriste, est désignée commissaire enquêteur. Elle recevra le public les :

Lundi 24 août 2020	13h30 à 16h30
Jeudi 3 septembre 2020	13h30 à 16h30
Samedi 12 septembre 2020	9h30 à 12h30
Mercredi 16 septembre 2020	13h30 à 16h30
Jeudi 24 septembre 2020	13h30 à 16h30

Toute information peut être demandée auprès de M. Tremeur Le Floch, responsable du projet, à l'adresse mail suivante : [tremeurlefloch@groupevaleco.com](mailto:tremeurlefloch@groupevaleco.com) ou par téléphone au n° 06 43 29 15 27.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Igeaux et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.